



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-001

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2024-12-31-00002 - ARRETE N°2024-DOS-239 portant modification de la liste des établissements de santé privés d'intérêt collectif habilités à assurer le service public hospitalier à compter du 01/01/2025 (4 pages)

Page 3

R24-2024-12-20-00004 - ARRETE N°2024-DOS-354 accordant au Centre hospitalier intercommunal Amboise - Château- Renault la reconnaissance de 3 lits identifiés en soins palliatifs en service de médecine sur le site Jean DELANEAU - Château-Renault (3 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-12-31-00002

ARRETE N°2024-DOS-239 portant modification
de la liste des établissements de santé privés
d'intérêt collectif habilités à assurer le service
public hospitalier à compter du 01/01/2025

ARRETE

Portant modification de la liste des établissements de santé privés d'intérêt collectif habilités à assurer le service public hospitalier à compter du 01/01/2025

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6111-1 à L. 6112-7, L. 6161-5 et R. 6112-1 à R. 6112-7 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2016-1505 du 8 novembre 2016 relatif aux établissements de santé assurant le service public hospitalier ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU l'arrêté n° 2016-OSMS-0113 établissant la liste des établissements de santé privés d'intérêt collectif habilités à assurer le service public hospitalier ;

VU la décision n°2024-DG-DS-0002, en date du 2 août 2024, de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature ;

VU le dossier de demande d'habilitation au service public hospitalier déposé par la Fondation Santé Service en date du 25 octobre 2024, concernant l'établissement HAD de Vierzon.

CONSIDERANT que l'HAD de Vierzon remplit les critères de participation au service public hospitalier.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Les établissements de santé privés d'intérêt collectif habilités à assurer le service public hospitalier sont ceux listés en annexe.

ARTICLE 2 : L'habilitation prend fin à la demande de l'établissement, ou à l'initiative de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans les conditions prévues à l'article R. 6112-6 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- Soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du code de la santé publique : Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP.

Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux,

- Soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La directrice de l'Offre Sanitaire de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 31/12/2024

La directrice générale,

Signé : Clara de BORT

ARRETE N° 2024-DOS-239

ANNEXE A L'ARRETE N° 2024-DOS-239 – Liste des établissements de santé
privés d'intérêt collectif au 01/01/2025

Entité juridique		Entité géographique	
Finess EJ	Raison Sociale	Finess ET	Raison sociale
280000852	A. I. R. B. P.	280006594	A.I.R.B.P. IRC NOGENT-LE-ROTROU
		280502741	A.I.R.B.P IRC CHARTRES
		280503848	A.I.R.B.P. IRC - DREUX
		280504309	A.I.R.B.P. IRC CHATEAUDUN
370001067	A.R.A.U.C.O.	180005662	A.R.A.U.C.O. VIERZON
		180005811	A.R.A.U.C.O. BELLEVILLE
		180005829	A.R.A.U.C.O. BOURGES
		180006397	A.R.A.U.C.O SAINT-AMAND-MONTROND
		370002040	A.R.A.U.C.O. CHRU BRETONNEAU
		370014342	A.R.A.U.C.O. AMBOISE
		370100885	A.R.A.U.C.O. CHINON
		370102832	A.R.A.U.C.O. PÔLE SANTÉ LEONARD VINCI
		370103152	A.R.A.U.C.O. LOCHES
		370104002	A.R.A.U.C.O. CHÂTEAU-RENAULT
		370104804	A.R.A.U.C.O. NOTRE-DAME-D'OÉ
410000905	ASS L'HOSPITALET	410005391	CRF L'HOSPITALET
940805963	ASS. NATIONALE D'ACTION SOCIALE	370000184	A. N. A. S. LE COURBAT
370001638	ASSAD HAD TOURS	280001678	ASSAD HAD D'EURE ET LOIR
		370103673	ASSAD HAD D'INDRE ET LOIRE
		450018528	ASSAD HAD DU LOIRET
450000179	ASSOC BAPTERROSSES HOPITAL ST JEAN	450000336	CH SAINT JEAN DE BRIARE
930019484	ASSOCIATION L ADAPT	450000526	CMPR L'A.D.A.P.T. LOIRET
450001201	A.T. I. R. R. O.	450011549	A.T.I.R.R.O. AUTODIALYSE JEAN MOULIN
		450017694	A.T.I.R.R.O. AUTODIALYSE GUIGNEGAULT
		450020698	A.T.I.R.R.O. AUTODIALYSE BELLEGARDE
750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	370000374	CRF BEL AIR
750721391	FONDATION L'ELAN RETROUVE	370000341	FONDATION L'ELAN RETROUVE CTRE MALVAU

Entité juridique		Entité géographique	
Finess EJ	Raison Sociale	Finess ET	Raison sociale
750005068	MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	410000442	RCRF LA MENAUDIERE - CHISSAY
370100935	MUTUELLE VYV3 CENTRE-VAL DE LOIRE	370100539	MRF BOIS GIBERT
450018106	UGECAM CENTRE	280000266	CRF BEAUROUVRE SITE DE BLANDAINVILLE
		280007261	HDJ CRF BEAUROUVRE SITE DU COUDRAY
		370000218	CRF CLOS ST VICTOR - JOUÉ LÈS TOURS
		450002456	CRFA LE COTEAU
920029097	Fondation Santé Service	180008278	HAD DE VIERZON
450000849	SAMEC LES SABLONS	450014956	MRC LES SABLONS

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-12-20-00004

ARRETE N°2024-DOS-354 accordant au Centre hospitalier intercommunal Amboise - Château-Renault la reconnaissance de 3 lits identifiés en soins palliatifs en service de médecine sur le site Jean DELANEAU - Château-Renault

AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE
DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION DE L'OFFRE DE SOINS

ARRETE

Accordant au Centre hospitalier intercommunal Amboise – Château- Renault
la reconnaissance de 3 lits identifiés en soins palliatifs en service de médecine
sur le site Jean DELANEAU – Château-Renault

FINESS EJ : 370000564

FINESS ET : 370000580

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1110-5, L. 1110-9, L. 1110-10 ;

VU la loi n° 99-477 du 9 juin 1999 visant à garantir le droit d'accès aux soins palliatifs ;

VU la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ;

VU la loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie ;

VU la loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie ;

VU les décrets n° 2006-119 relatif aux directives anticipées et n° 2006-120 relatif à la procédure collégiale, prévues par la loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la circulaire DGOS/R4/DGS/DGCS/2023/76 du 21 juin 2023 relative à la poursuite de la structuration des filières territoriales de soins palliatifs dans la perspective de la stratégie décennale 2024-2034 ;

VU le plan national 2021-2024 « Développement des soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie » ;

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002, en date du 2 août 2024, de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature ;

VU la demande présentée par le Centre hospitalier intercommunal Amboise – Château- Renault visant à la reconnaissance de 3 lits identifiés en soins palliatifs en service de médecine.

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Cellule d'animation et de coordination régionale de soins palliatifs.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Le Centre hospitalier de Château-Renault dispose de 3 lits identifiés en soins palliatifs dans le service de médecine à compter du 15/12/2024.

ARTICLE 2 : Une visite de contrôle sera organisée à l'initiative de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- Soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Soit d'un recours hiérarchique auprès de la ministre de la Santé et de l'Accès aux soins conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du Code de la santé publique : Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP.
Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux ;
- Soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à

agir auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie
– 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La directrice de l'Offre Sanitaire de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié
au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de
Loire.

Fait à Orléans, le 20/12/2024

Pour la directrice générale,

Le directeur général adjoint,

Signé : Bertrand MOULIN

ARRETE N° 2024-DOS-354